

3 - LA POPULATION

3-1 Population légale totale du Schéma Directeur.

Cette évaluation quantitative de la population totale des communes du Syndicat Mixte correspond aux résultats provisoires du Recensement Général de la Population de 1990.

Ces premiers résultats ne donnent pour l'instant que des informations globales sur l'évolution démographique de la population totale.

Ils tiennent compte des éventuelles modifications de limites communales intervenues entre 75 et 90.

POPULATION des COMMUNES	RP 1982 POP TOTALE	RP 1990 POP TOTALE
@CERGY	17703	48524
@COURDIMANCHE	775	1542
@ERAGNY	15034	16995
@JOUY	6560	16928
@MENUCOURT	4681	4604
@NEUVILLE	885	1037
@OSNY	10928	12346
@PONTOISE	29411	28463
@PUISEUX	282	175
@ST-OUEN	17213	18822
@VAUREAL	877	11835
@AN	104349	161271
@BOISEMONT	464	598
@BOISSY	1237	1659
@ENNERY	1846	2082
@PIERRELAYE	5548	6254
@TOTAL SD hors MERY	113444	171864
@MERY	5741	6179
@TOTAL SD GENERAL	119185	178043

Par contre, l'analyse de la structure démographique (pages 19 à 22) continue de s'appuyer, à défaut de disposer pour l'instant de données précises issues du recensement de 90, sur les estimations de population faites par l'EPA sur la base des données du RGP 82 et d'une exploitation des enquêtes-ménages.

La méthodologie utilisée est décrite dans le chapitre suivant.

L' utilisation de ces deux sources différentes pour l'analyse démographique de la population de Cegy-Pontoise explique les écarts de résultats.

4 - LES ACTIVITES ET LES EMPLOIS.

4-1 Les données structurelles de l'emploi.

C'est-à-dire l'évolution quantitative et qualitative des emplois offerts dans le périmètre du Schéma Directeur de Cergy-Pontoise.

a/ Le secteur privé.

NOMENCLATURE D'ACTIVITE	ANNEE 1982							ANNEE 1988						
	ETAB	HOMMES	%	FEMMES	%	T. SALARIES	%	ETAB	HOMMES	%	FEMMES	%	T. SALARIES	%
*Agriculture sylviculture pêche	0	0		0		0		0	0		0		0	
*Ind. agricole et alimentaires	52	263	1,21	102	0,76	366	1,04	41	388	1,93	321	1,72	909	1,05
*Prod. distribution d'énergie	1	78	0,36	12	0,09	90	0,26	2	105	0,34	18	0,10	123	0,25
*Ind. des biens intermédiaires	116	1592	7,34	518	3,80	2117	6,04	139	1861	5,93	652	3,50	2443	5,01
*Ind. des biens d'équipement	119	4273	19,70	1676	12,34	5969	17,03	153	6452	21,13	2495	13,40	8947	10,20
*Ind. bat. génie civil et agricole	263	2911	13,42	182	1,36	3106	8,86	354	4164	13,64	352	1,89	4584	9,19
*Ind. des biens de consommation	85	2597	11,98	1189	8,90	3798	10,84	127	1695	5,55	1104	5,93	2799	5,49
*Sous total ind.	436	11714	54,02	3679	27,53	15447	44,08	836	14815	48,51	4942	26,54	19757	40,19
*Commerce	533	3007	13,87	2534	18,96	5555	15,85	791	4810	15,75	3808	20,45	8618	17,53
*Transport et télécommunication	39	661	3,05	151	1,13	815	2,33	88	767	2,51	250	1,34	1017	2,07
*Services marchands	498	4819	21,30	3601	26,95	8241	23,51	1123	8413	27,55	6011	32,28	14424	29,34
*Locat. et crédit bail immobilier	7	15	0,07	19	0,14	34	0,10	10	18	0,06	32	0,17	50	0,10
*Assurances	12	35	0,16	90	0,67	125	0,36	13	53	0,17	124	0,67	177	0,36
*Organismes financiers	17	469	2,16	889	6,65	1360	3,88	58	523	1,71	893	4,80	1416	2,88
*Services non marchands	125	866	3,99	2048	15,48	2938	8,38	196	989	3,24	2471	13,27	3469	7,04
*Sous total services	889	6004	27,69	4667	34,90	12699	36,23	1400	9996	32,73	9531	51,18	19527	39,72
*Repr. diplomat. et non renseignés	161	299	1,38	351	2,48	631	1,80	63	150	0,49	92	0,49	242	0,49
*TOTAL GENERAL	2254	21485		13362		33047		3178	30518		18623		49161	

Source : Fichiers ASSEDI

De 1982 à 1988, l'évolution de l'emploi dans l'aire du Schéma Directeur fait apparaître une augmentation des secteurs d'activité commerce et service, respectivement + 1,68 % et + 3,49 %.

Au contraire, les secteurs transport et industrie sont en baisse.

Si, pour le secteur transport, cette diminution reste faible (-0,26 %) elle est pour le secteur de l'industrie beaucoup plus importante, puisqu'elle est de l'ordre de - 4,21%.

Cette évolution opposée des secteurs "service" et "industrie" s'explique par l'importance croissante des activités tertiaires dans l'aire du Schéma Directeur.

```

*****
*ETABLISSEMENTS
*0 SALARIES PAR ACTIVITE
*
1982      %      1988      %
*Ind.agricole et alimentaire      14      0,63      13      0,38
*Prod.distribution d'énergie      1      0,04      3      0,09
*Ind.des biens intermédiaires      97      4,33      61      1,76
*Ind.des biens d'équipement      50      2,23      70      2,02
*Ind.bat.génie civil et agricole    214     9,56     350    10,12
*Ind.des biens de consommation     89      3,98     110     3,18
-----
*Sous total ind.                   465     20,78     607     17,56
-----
*Commerce                           581     25,96     655     18,95
*Transport et télécommunication    136      6,08     265     7,67
*
*Services marchands                 864     38,61    1312    37,95
*Locat.et crédit bail immobilier     89      3,98     499    14,43
*Assurances                          7      0,31      7      0,20
*Services non marchands             66      2,95     81      2,34
*Organismes financiers             30      1,34     31      0,90
-----
*Sous total services              1056    47,18    1930    55,83
-----
*Repr.diplomat. et non renseignés    0      0,00      0      0,00
=====
*TOTAL GENERAL                      2238                                3457
=====
*Sources : fichiers SIRENE
*****

```

Il est intéressant de noter que c'est principalement dans les établissements de 0 salariés que s'observe cette opposition phénomène, dans le secteur du commerce la part des 0 salariés est en baisse, de - 7,01 %, alors que dans les établissements plus importants, la part des salariés augmente de + 1,68 %.

b/ Le secteur public.

Pour le secteur public, les seules données disponibles sont issues de l'Enquête Régionale pour l'emploi de 1985.

```

*****
*EMPLOIS DU SECTEUR PUBLIC
*
1981      %      1984      %
*Industrie      1054     5,93     1562     8,56
*Bat.génie civil et agricole      0
*Tertiaire     16710    94,07    16678    91,44
*Repres.diplom.et non renseignés  0
*
*TOTAL          17764                                18240
-----
*Sources : enquête régionale pour l'emploi 1985
*****

```

4-2 La population active.

A l'image de l'Ile-de-France, la structure socio-professionnelle des actifs à Cergy-Pontoise reflète la prépondérance du secteur tertiaire et de l'implantation de sièges sociaux dans l'Agglomération Nouvelle.

De 1982 à 1988, on observe une représentation plus importante des catégories "artisans-commerçants-PDG" et "professions libérales-cadres supérieurs" dans l'Agglomération Nouvelle.

En 1988, ces deux catégories s'écartent respectivement de -2,93 % et -6,31 % de la moyenne Ile-de-France.

Par contre, pour l'Agglomération Nouvelle, celles-ci ont augmenté respectivement depuis 1982 de +0,97 % et +2,19 %.

De 1982 à 1988, la part des catégories "ouvriers" et "employés" a diminué de -1,06 % et -1,1 % ; cependant, elle reste proportionnellement plus importante en Ville Nouvelle que sur l'ensemble de l'Ile de France.

Enfin, la part des "professions intermédiaires" en Ville Nouvelle se rapproche de plus en plus de la moyenne Ile-de-France.

POPULATION ACTIVE DE CERGY-PONTOISE EN 1988														
ICSP	CERGY	COURDIMACHE	ERAGNY	JOUY	MENUCOURT	NEUVILLE	OSNY	PONTOISE	PUISEUX	ST-OUEN	VAUREAL	TOTAL A.N. 88	A.N. 02	Ile-de-France 88
ARTISANS, COMMERÇANTS, PDG	2,13	4,88	4,25	1,53	2,14	8,41	4,48	4,57	5,71	3,27	2,88	3,27	2,2	6,2
PROF. LIB., CADRES SUP.	18,00	19,46	11,06	16,04	6,58	6,82	10,58	12,85	8,80	7,40	18,44	12,85	10,7	18,4
PROF. INTERMÉDIAIRES	23,83	18,48	27,06	24,84	25,87	30,35	28,88	22,44	5,71	18,84	21,73	22,85	24,3	23,3
EMPLOYÉS	36,74	22,43	36,25	35,38	41,83	18,76	35,75	38,03	25,71	34,57	38,15	36,2	37,3	31
OUVRIERS	21,74	32,43	21,07	20,98	23,21	21,35	28,01	24,07	80,08	35,93	28,95	24,34	25,4	19,9

Sources RGP 82, RC 82-83 à 88 et enquête emploi INSEE 1988.

EPACP, avril 1990. (non compris chômeurs, non renseignés, salariés agricoles, agriculteurs et retraités).

Pour les 5 communes associées, les seules informations disponibles sont issues de RGP 82.

2 - LE PARTI D'AMENAGEMENT : PRINCIPES ET ORIENTATIONS GENERALES.

Les traits principaux du parti d'aménagement dans le périmètre du Schéma Directeur sont les suivants :

a) développement de l'urbanisation en arc de cercle autour du méandre de CERGY-NEUVILLE., en épousant le relief et l'organisation naturelle du site. Le centre de la boucle est occupé par un vaste espace naturel à vocation de loisirs et de détente(500 ha).

Ce parti d'aménagement traduit le souci de mettre en valeur un site d'une exceptionnelle qualité et celui de favoriser le rapprochement (l'articulation) entre les urbanisations nouvelles et le fleuve.

L'aménagement de la vallée de l'Oise et la mise en valeur de ses rives, ainsi que la multiplication des franchissements du fleuve pourront être de nouveaux moyens d'ouvrir la ville sur le fleuve et de valoriser réciproquement l'un par l'autre.

b) cette urbanisation se traduit par la réalisation de grands quartiers ayant chacun leur unité et leur personnalité pour tenir compte à la fois du site et de leur fonction dans l'ensemble de la ville.

De plus en plus, toutes les communes ont des fonctions complémentaires. L'évolution de chacune d'entre-elles et de leurs équipements est liée au devenir de l'ensemble de l'agglomération, et aux services que se rendent mutuellement les différentes parties de la ville.

Afin de favoriser l'unité de l'agglomération, il conviendra également de faciliter les liaisons entre les différentes communes situées de part et d'autre de l'Oise et de permettre son franchissement en plusieurs points de la ville.

c) les communes du Schéma Directeur sont desservies par une desserte ferrée faisant le tour de la boucle et raccordée au Réseau Express Régional. Cette voie mise en service jusqu'à CERGY-SAINT-CHRISTOPHE sera bientôt prolongée jusqu'à Cergy-Le-Haut. Elle sera ensuite un élément structurant des nouvelles urbanisations.

d) l'Agglomération Nouvelle est quadrillée d'un maillage de voies rapides raccordé au réseau général de la Région Ile-de-France. Les voies concernées sont les suivantes : A15, A184 (anciennement A88), C13.

e) l'accessibilité de la Ville Nouvelle et des communes voisines sera améliorée par la réalisation d'une rocade de contournement de l'Agglomération Nouvelle construite à partir des voiries existantes. Elle répond à la nécessité accrue pour les quartiers d'avoir des liens entre-eux; elle permettra le bon fonctionnement des relations interquartiers et intercommunales et l'allègement des itinéraires de grands trafics qui ne sont pas nécessairement liés à la ville nouvelle.

f) l'Agglomération Nouvelle doit être un pôle d'activités capable d'offrir de nombreux emplois, non seulement aux habitants de la Ville Nouvelle, mais aussi aux zones déficitaires situées en périphérie. Elle doit continuer d'accueillir de nouvelles entreprises, attirées par la qualité de vie à Cergy-Pontoise.

g) réaliser des grands équipements d'agglomération : l' Agglomération Nouvelle doit comporter des équipements d'importance régionale, capables de rendre les meilleurs services à une population dépassant largement le strict cadre des communes concernées.

h) développer l'enseignement universitaire : l'implantation d'une université à Cergy-Pontoise, et la constitution d'un campus universitaire complet (restaurants universitaires, résidences universitaires) jouera à l'évidence un rôle d'entraînement considérable dans la transformation et la valorisation de l'Agglomération Nouvelle et de son environnement.

i) l'environnement naturel est maintenu par la préservation des éléments clés du paysage : fonds de la Vallée (la boucle de CERGY-NEUVILLE en particulier), bois et forêts, et complété par les actions entreprises par les collectivités locales concernées pour conserver et améliorer le patrimoine architectural de la Ville Nouvelle.

Il sera renforcé par la création de coupures vertes nouvelles sur les sites les plus sensibles.

j) tous les terrains acquis par la collectivité publique, ou situés dans une zone déclarée d'utilité publique (Etat, Etablissement Public etc...) font ou feront partie du patrimoine foncier de l'Agglomération Nouvelle. Ceci concerne, entre autres, les terrains compris dans les zones dénommées "espaces naturels" qui n'ont pas d'affectations précises sur la carte du S.D..

Ces terrains sont en effet susceptibles de recevoir des éléments aujourd'hui non programmés, et pourront être éventuellement cédés aux collectivités locales pour des opérations compatibles avec les orientations générales du S.D.

3 - LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT.

3-1 Principes généraux.

Deux types d'objectifs sont assignés à ce Schéma Directeur:

- d'une part, des objectifs de développement visant à créer à l'intérieur du périmètre du Schéma Directeur, un pôle de 220 000 habitants à terme sur lequel serait assuré un équilibre habitat-emploi ; c'est-à-dire un maintien de la croissance actuelle de l'Agglomération Nouvelle et des communes associées.

Cette perspective de continuité du développement induit - sachant que la consommation annuelle d'espace liée à la croissance de l'Agglomération Nouvelle et des communes associées a été jusqu'alors d'environ 130 ha/an - de dégager de nouveaux espaces constructibles en vue de maintenir ces rythmes de croissance.

- d'autre part, des principes d'aménagement assurant une croissance urbaine harmonieuse sur le plan spatial ; cette révision doit être l'occasion de mieux équilibrer spatialement, au sein de l'Agglomération, les zones d'habitat et les zones d'emplois.